

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 13 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 20 H

Date de la convocation : 23 mars 2015.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept mars à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : Mr Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme, Mrs, Louis GIROD, Guy MIOT et Maryse PAGNIER, Adjoints
Mr Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mmes, Mrs, Jennifer BRESSAND, Luca CURTENELLE, Hervé DECREUSE, Corinne GARNIER,
Conseillers Municipaux.

Excusés : Mrs Fabien VIEILLE-MECET, Michaël POURNY

Secrétaire de séance : Mr Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n°13 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 12 du 27 février 2015

2. Administration Générale

- Remplacement de l'agent d'entretien
- Elections départementales du 29 mars 2015

3. Bâtiments communaux

- Abri pour le distripain et armoire pour l'internet : réunion de commission
- Eglise :
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre
 - Etat d'avancement

4. Eau assainissement

- Projet nouveau château d'eau : état d'avancement

5. Voirie rue d'Arlier

- Rue d'Arlier : Enfouissement des réseaux secs : CR 1^{ère} réunion du 12 mars
- Carrefour des rues L.Troutet / d'Arlier :
 - Indemnités d'éviction et de perte de récolte à l'agriculteur exploitant

6. Communication

- Echo du Château : état d'avancement

7. Divers

- Nettoyage de printemps : choix d'une date
- Fête des Mères : choix d'une sortie
- Information sur la porcherie

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 12 du 27 février 2015

Sans opposition ni autre commentaire, le compte-rendu est approuvé.

2. Administration Générale

- Remplacement de l'agent d'entretien

La vacance de ce poste fera l'objet d'un appel à candidature par bulletin d'information.

Le Maire précise que le ménage peut être sous-traité en cas d'absence de candidat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte les conditions de remplacement de l'agent d'entretien démissionnaire.

- Elections départementales du 29 mars 2015

Le Maire informe que la tenue des bureaux de vote de 12h à 16h sera assurée par seulement trois élus, ce qui ne pose aucun problème organisationnel ou légal.

3. Bâtiments communaux

- Abri pour le distribpain et armoire pour l'internet : réunion de la commission

La commission bâtiments se réunira le 10 avril pour aborder ces sujets.

- Eglise :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire informe le Conseil que 3 offres ont été reçues suite à un appel public à la concurrence en MAPA (Marché A Procédure Adaptée).

Claude DOLE Architecte à Chissey (Jura) propose un taux d'honoraire à 11,50 % du prix HT du marché. L'offre de Michel KRUZIC Architecte à Pontarlier est à 13,00 % et celle de Régis BRETILLOT Architecte à Grand Combe Chateleu est à 13,50 %.

Le Conseil demande que ce taux soit abaissé à 10,50 % pour être accepté.

De plus Mr Dole propose un coût forfaitaire de 1 950 € pour l'étude thermique en cas de changement de la chaudière qui a une quarantaine d'années et qui n'est plus aux normes actuelles.

Concernant l'échafaudage nécessaire à la réfection du clocher, le Maire a demandé une estimation à Location Service de façon à avoir une idée de prix sachant que la location sera incluse au marché. A titre indicatif le coût est de 12 984 € HT pour deux mois, puis 48,40 € HT par jour au-delà de 2 mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents autorise le Maire à signer le MAPA avec Claude DOLE sous réserve qu'il accepte de revoir son taux d'honoraires tel que défini ci-dessus.

Concernant le financement de l'opération, le Maire précise que l'option d'un prêt de longue durée avec la CDC (Caisse de Dépôt et Consignation) pourrait être envisagée compte tenu de l'attractivité du taux actuel qui est indexé sur le taux du livret A (A titre indicatif le taux pratiqué actuellement est de 1% + 0,75% de commission).

- Association pour l'Eglise

Le Maire informe que l'association pour l'Eglise de Bannans sera en lien avec la Fondation du Patrimoine. Il précise que lors de l'assemblée générale du 6 mars, Mr Robert LECLERC a été élu Président et que Mme Chantal GUIGNARD a été élue Trésorière. Le but de cette association est de faire le lien entre la commune et les habitants, d'apporter des fonds par l'organisation de manifestations, et de faire du bénévolat sous toutes ses formes au profit de l'église.

4. Eau assainissement

➤ Projet nouveau château d'eau : état d'avancement

Le Maire expose que l'appel d'offre est en cours. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 mars dernier par le Maître d'œuvre.

La date butoir de réception des offres est fixée au 8 avril à 12h.

Il ajoute que Mr Michel VUILLEMIN domicilié à St Colombe est le propriétaire du terrain où sera bâti le château d'eau. Celui-ci accepte de vendre environ 7 ares de sa parcelle forestière à la commune de Bannans pour un prix forfaitaire de 15 000 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte ces conditions et autorise le Maire à signer l'achat du terrain de Mr VUILLEMIN.

D'autre part il y aura lieu de verser des indemnités de perte de récolte aux agriculteurs qui seront impactés par les travaux de réalisation des conduites. Le montant à l'hectare est défini par un protocole agricole signé entre la profession et les syndicats agricoles. Le montant sera connu lorsque les travaux seront faits.

5. Voirie

➤ Rue d'Arlier : Enfouissement des réseaux secs : Compte Rendu de la 1ère réunion du 12 mars

Le Maire précise que les travaux dont la Maitrise d'Ouvrage est déléguée par la commune au Syded dureront environ 5 mois. Des réunions de chantier seront organisées régulièrement et les adaptations spécifiques seront vues au cours de ces réunions.

Par ailleurs, Le Maire donne quelques indications sur son entrevue avec le STA (Service Territorial d'Aménagement) du Département. Celui-ci accepte de financer la couche d'enrobé du CD 248^E qui traverse le village, même en cas de report des travaux en 2016.

Concernant l'éventuelle reprise de cette route départementale par la commune, le STA a demandé de nouveaux devis pour la réalisation de la route communale de la Sauge avant de donner une réponse. En effet le Maire avait, dans une première discussion, demandé une compensation de 350 000 € au Conseil Général.

A propos de la réfection de la rue du Vieux Moulin le Maire indique que l'estimation faite par un technicien ressort à environ 300 000 € HT. Le financement pourrait être assuré par le triptyque suivant : Vente d'une parcelle de terrain à bâtir, Subventions et Fonds propres de la Commune.

➤ Carrefour des rues L.Troutet / d'Arlier :

Le terrain acheté à Gérard Perny est à présent payé, il restera à payer l'indemnité d'éviction à l'exploitant agricole (base de 3 740 €/hectare selon le protocole agricole) ainsi que les indemnités de perte de récolte sur la partie qui sera prochainement remblayée au-delà de ce qui a été acheté. Par ailleurs, le démontage des barrières sera réalisé par l'entreprise C.C.E.V. (anciennement Chabod)

6. Communication

➤ Echo du Château : état d'avancement

Suite à l'examen du 1^{er} bon à tirer, différents aménagements sont proposés. La partie réservée à la CFD pourrait être condensée sur une seule page vu que la communauté de communes dispose de son propre réseau d'informations. Ce point est à suivre et dépend aussi du nombre de pages total. Plusieurs conseillers jugent que le texte est dans une police trop petite et qu'il est nécessaire de l'agrandir.

7. Divers

➤ Nettoyage de printemps : choix d'une date

Le Maire informe que le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 4 avril à 9 heures. En cas de pluie, l'opération sera reportée.

➤ Fête des Mères : choix d'une sortie

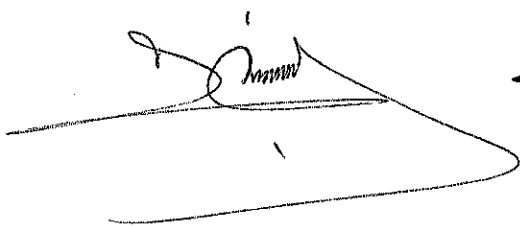
La sortie pour la fête des Mères aura lieu le samedi 6 juin 2015. La sortie choisie est le restaurant « Les Sixties » à Pontarlier (25 € par personne) Un bus sera affrété en conséquence pour assurer le transport des convives, il assurera 2 rotations en soirée, l'une pour les dames qui souhaitent rentrer tôt et une autre en fin de nuit. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte le choix de sortie et ses modalités de réalisation.

➤ Information sur la porcherie des Monts de Joux

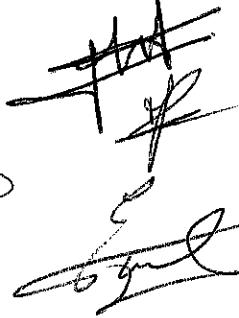
Le Maire informe l'Assemblée de l'arrêt de la dernière porcherie des Monts de Joux.

La séance est levée à 23h30

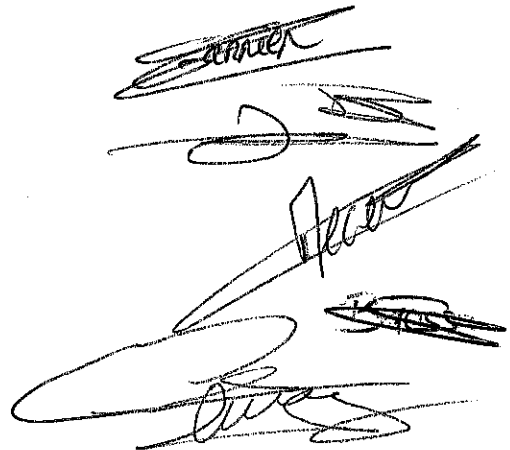
Le Maire

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor.

Les Adjoints

Three distinct handwritten signatures in black ink, representing the Deputies.

Les Conseillers Municipaux

A collection of approximately six handwritten signatures in black ink, representing the Municipal Councillors.